

17/10/2019

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

SCHWINDRATZHEIM

Parcelle 99

Dans le PLUI, j'ai constaté que mon terrain classé actuellement en INA 12 a été déclassé en A1 terre agricole grande culture.

Cette classification est incompatible avec la situation existante pour les raisons suivantes :

- 1) le terrain n'est pas destiné à une agriculture grande culture
- 2) le terrain est clôturé et arboré
- 3) il est équipé d'un abri de jardin avec accord de permis
- 4) il est arboré avec un jardin

Je demande donc de restaurer la classification d'origine en INA 12 ou UB